

Bilan de la mise à disposition du public de la demande de permis de construire déposée par Madame URBISTONDOY Christiane, pour le projet de réfection de la couverture du bâtiment « Accueil » du camping Juantcho, sise 875, Route de la Corniche sur la Commune d'URRUGNE

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.121-24, R.121-5 et R.121-6

Vu la demande de permis d'aménager PA 0645452500008 déposée le 05 décembre 2025, par Madame URBISTONDOY Christiane concernant le projet de réfection de la couverture du bâtiment « Accueil » du camping Juantcho, sise 875, Route de la Corniche sur la Commune d'URRUGNE

Vu l'arrêté municipal 2026-URBA-0278 en date du 15 avril 2026 prescrivant la mise à disposition du public de la demande de projet de réfection de la couverture du bâtiment « Accueil » du camping Juantcho de Madame URBISTONDOY Christiane sise – 875, Route de la Corniche – 64122 URRUGNE

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1- Rappel du contexte

Ce projet concerne la réfection des bâtiments existants et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques en application des articles L.121-24, R.121-5 et R.121-6 du code de l'Urbanisme

Le projet, objet de la demande de permis d'aménager PA 064.545.25.00008 déposée par Madame URBISTONDOY Christiane, ne doit pas faire l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-2 du code de l'Environnement

2- Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé, du lundi 4 mai 2026 au vendredi 22 mai 2026 inclus, à la mise à disposition du public du dossier de demande de permis d'aménager concernant le projet de réfection de la couverture du bâtiment « Accueil » du camping Juantcho, sise 875, Route de la Corniche sur la Commune d'URRUGNE, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal susvisé.

Cette mise à disposition a eu lieu, en Mairie d'URRUGNE, où les intéressés ont pu prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet. Il a également été mis à disposition du public, par voie dématérialisée, sur le site internet de la ville : www.urrugne.fr et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la Ville d'URRUGNE, serviceurbanisme@urrugne.eus

L'arrêté de mise à disposition a été affiché sur les lieux des travaux, à la Mairie d'URRUGNE, ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération Pays Basque au moins 8 jours avant la mise à disposition du public, le 21 avril 2026 et pendant toute la durée de celle-ci, soit du lundi 4 mai 2026 au vendredi 22 mai 2026 inclus, en application de l'article 2 de l'arrêté municipal. L'arrêté a également été mis en ligne sur le site internet de la ville d'URRUGNE.

3- Résultat de la mise à disposition

En Mairie d'URRUGNE, le registre mis à disposition du public n'a reçu aucune observation.
Sur l'adresse électronique de la Ville d'URRUGNE, aucune observation.

URRUGNE, le 28 mai 2026

Le Maire,

Sébastien ETCHEBARNE



Le présent bilan de la mise à disposition sera consultable à la mairie d'URRUGNE, ainsi que sur le site internet de la Ville d'URRUGNE, www.urrugne.fr

Mairie
Place de la Mairie
64122 Urrugne



Herriko Etxea
Herriko etxeko plaza
64122 Urruña

www.urrugne.fr

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Mairie – 64122 URRUGNE
Gutunak helbide honetara bidali behar dira : Auzapez Jauna – 64122 URRUÑA
☎ 05.59.47.44.44 - @ mairie-urrugne@mairie-urrugne.fr